Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-032-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 MARS 2023

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Politique de la ville - Contrat de ville 2015-2023 – Programmation annuelle 2023

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

N°CC2023-032

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**72**
Nombre de pouvoirs	**9**
Votants	**81**
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2023, le 20 mars, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Laurent DUSARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNIT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-032-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Eric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Gérard LESUEUR (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ;M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) M. Aissa HIRTI (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX); Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Yvan JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (YVRY LA BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry) ; Mme RACHEL SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET)

Pouvoirs :
M. Sebastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) donne pouvoir à Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Catherine LUCAS (Vernouillet) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-032-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Il a été exposé que,

La politique de la ville dédiée aux quartiers les plus défavorisés a pour vocation de lutter contre les inégalités économiques, sociales et d'améliorer les conditions de vie des habitants. Elle consiste notamment à mobiliser des moyens spécifiques par l'Etat et les collectivités locales sur la base d'une cartographie prioritaire définie à l'échelon national.
Sur le territoire communautaire, cette action publique a vocation à être développée sur quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville situés sur les communes de Dreux et de Vernouillet (Les Bâtes-Tabellionne, Les Rochelles-Barthou, Dunant Kennedy, Les Vauvettes).

Le contrat de ville de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et des villes de Dreux et Vernouillet a été signé par l'État, représenté par le préfet de département, le président de la Communauté d'agglomération et les maires des communes concernées le 03 juillet 2015. Prévu initialement jusqu'en 2020, le contrat a été prolongé par l'État jusqu'en 2023.

Il s'articule autour de 4 piliers :
- la cohésion sociale ;
- l'aménagement et le cadre de vie ;
- le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- la laïcité, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Un appel à projets annuel à destination des acteurs de terrain œuvrant sur les quartiers prioritaires est publié afin d'encourager les initiatives locales et innovantes des porteurs de projet pour dynamiser les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces actions peuvent être financées partiellement par des crédits spécifiques de la Politique de la Ville, des crédits publics de droits communs et/ou des fonds privés.
Les actions retenues constituent la programmation annuelle du contrat de ville.

L'enveloppe budgétaire de crédits spécifiques politique de la ville allouée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux s'élève à 40 000 € :

- 32 porteurs de projet ont sollicité les crédits alloués par la Communauté d'Agglomération pour un montant de 117 730 € de subventions sollicitées : 6 dossiers du pilier développement économique et emploi ; 17 dossiers du pilier cohésion sociale ;
- 7 dossiers du pilier laïcité et valeurs de la République.

Il est proposé de retenir les actions suivantes au titre de la programmation 2023 et de les financer comme suit :

STRUCTURE	ACTION	DEMANDE	ATTRIBUTION
CRIA	Action éducative familiale Dreux Saint – Exupéry et actions ponctuelles parents/enfants	2 500 €	2 500 €
Académie Cobra Team Dreux	Le taekwondo au service de l'éducation et de l'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes.	7 000 €	7 000 €
Les lumières de la ville	Fake News : le vrai du faux 2023	1 000 €	1 000 €
Faites du sport	Raid multi-sports	500 €	500 €
Compagnie de l'œil brun	Festival entre parenthèses	10 000 €	7 000 €
Zest & Compagnie	Festival dans tous les sens	5 000 €	5 000 €
Les lumières de la ville	Forum du cinéma	4 000 €	4 000 €
Les deux rives	Colloque : Les conséquences dramatiques des mariages temporaires	1 500 €	1 500 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-032-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

M2END	Salon de l'Apprentissage, de l'Artisanat et des Métiers	2 000 €	2 000 € (+5 394 € de valorisation sur la communication)
USEP 28	Maison des femmes, laïcité et valeurs de la République	1 500 €	1 500 €
Ligue de l'enseignement	La citoyenneté s'expose	3 000 €	3 000 €
CRIA	Rallye familial culture et citoyenneté	500 €	500 €
TOTAL		**38 500 €**	**35 500 € (+5 394 € de valorisation)**

Cette programmation est susceptible de connaître des modifications après la tenue des différentes instances de validation.

VU *la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;*
VU *l'avis favorable de la commission attractivité du territoire par la filière touristique, agricole et le développement durable du 09 mars 2023.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE la programmation annuelle de l'Appel à projets 2023 du contrat de ville

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 04 avril 2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 04 avril 2023** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Loïc BARBIER** **Secrétaire de séance**